



DISTRICT DE VENDEE DE FOOT- BALL

Commission Départementale du Football Diversifié Cellule Futsal

PROCÈS-VERBAL N° 1 – SAISON 2018/2019

Réunion du : Mardi 9 octobre 2018

Membres présents de la commission : Lionel Blais – Florent Brunet – Jules Simon – Maxime Eveillé – Paul Arrivé (référént de la CRTIS) – Adrien Remaud (personne ressource ETD) – Alban Blanchard (pôle compétition)

Membres excusés de la commission : Céline Planchet – David Gachignard – Arnaud Vaucelle (personne ressource ETR)

1/ Mise en place de la cellule futsal pour la saison 2018/2019

Responsable de la cellule : Maxime Eveillé
Responsable réglementation et arbitrage : Florent Brunet

2/ Point sur les championnats départementaux

Elle rappelle les effectifs par niveaux :
Division 1 : 8 équipes
Division 2 : 8 équipes
Division 3 : 8 équipes

La cellule se félicite de pouvoir compter parmi ces championnats de nouvelles équipes inscrites.

La cellule met en place la seconde phase des championnats qui se déroulera sur une période allant de janvier à mai, et statue sur le nombre d'accessions et de rétrogradations qu'il y aura à la fin de celle-ci en prenant en compte les équipes susceptibles de monter ou de descendre au niveau Ligue (cf annexe 1 – Tableau analytique).

3/ Point sur l'arbitrage

A-Arbitres officiels futsal

Quatre arbitres officiels officieront sur les rencontres de Division 1.

Une formation « arbitre officiel futsal » aura lieu les samedis 1^{er} et 8 décembre 2018 au Centre Régional Technique de St Sébastien Sur Loire.

Pour y participer, il faut avoir 18 ans et être apte à pratiquer. Il n'y a pas d'obligation d'avoir fait la formation arbitre officiel de football pour se présenter et devenir arbitre officiel futsal.

Concernant les obligations de clubs, la cellule rappelle qu'à partir de la seconde phase, les clubs évoluant dans les différents niveaux devront présenter lors des rencontres :

- Division 1 : arbitre officiel (désignation district) + dirigeant capacitair en arbitrage (club recevant)
En l'absence d'un arbitre officiel : dirigeant capacitair en arbitrage (un par club)
- Division 2 : dirigeant capacitair en arbitrage (club recevant) + dirigeant capacitair en arbitrage (club se déplaçant)
- Division 3: un arbitre bénévoles pour le club recevant et pour le club se déplaçant (si possible dirigeant capacitair en arbitrage).

B- Dirigeant capacitair en arbitrage

La cellule prend connaissance des clubs ayant candidaté pour l'organisation d'une session de formation de dirigeant capacitair en arbitrage et décide de proposer deux dates (samedi 17 novembre et samedi 24 novembre) sur deux sites différents (à désigner).

Echéancier :

- Jeudi 11 octobre : Envoi du cahier des charges
- Mercredi 17 octobre : Retour des clubs et positionnement sur les différentes dates
- Jeudi 18 octobre : Choix des dates et des sites
- Vendredi 19 octobre : Envoi informations aux clubs (dates et sites choisis) et ouverture des inscriptions

- Samedi 17 novembre : 1^{ère} session formation de dirigeant capacitair en arbitrage (8h30-12h30)
- Samedi 24 novembre : 2^{nde} session formation de dirigeant capacitair en arbitrage (8h30-12h30)

Rappel du cahier des charges :

- Le samedi matin de 8h30 à 12h30
- Disposer d'une salle de 40 places assises et d'un créneau de 2h (partie théorique)
- Disposer d'un créneau de gymnase de 2h (partie pratique)
- Disposer de chasubles, ballons, vestiaires et fournir de l'eau.
- Chaque stagiaire devra se munir d'une tenue adaptée et d'un sifflet.

4/ Challenge de Vendée de Futsal

La cellule, suite aux souhaits émis par les clubs à la réunion de fin de saison, décide d'utiliser un format de compétition avec matchs à élimination directe se jouant en formule Aller/Retour. Seule la finale se déroulera en match sec pour désigner le champion de cette épreuve.

Le règlement sera établi et validé lors de la prochaine réunion de la Cellule Futsal.

Echéancier :

- Vendredi 30 novembre : Date limite des engagements
- Janvier 2019 : Début de la compétition

La cellule, émet le souhait, pour l'organisation de la finale, de faire une journée de promotion en y intégrant des animations avec des jeunes et/ou des féminines, avec en point d'orgue le match qui désignera le vainqueur du Challenge de Vendée de Futsal.

5/ Salles et installations sportives

La cellule prend connaissance des salles homologuées ou en cours d'homologation.

Paul Arrivé, membre de la Commission Régionale des Terrains et Infrastructures Sportives, prendra contact avec les clubs et les différentes municipalités pour continuer à homologuer les salles dans lesquelles les clubs pratiquent le futsal.

La priorité sera donnée aux équipes évoluant en Division 1.

6/ Feuilles de matchs

Mise en place de la FMI, courant novembre, après la formation.

Prochaine Réunion : **Sur convocation**

Le secrétaire de séance

Lionel Blais

Le Responsable de la Cellule Futsal

Maxime Eveillé

ANNEXE 1 – TABLEAU ANALYTIQUE MONTEES / DESCENTES PHASE 2

Division 1

Descentes de Régional 2 en Division 1	0	0	0	1	1	1	2	2	2
Division 1 – grpe 8 équipes	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Montée de Division 1 en Régional 2	0	1	2	0	1	2	0	1	2
Descente de Division 1 en Division 2	2	1	0	3	2	1	4	3	2
Reste en Division 1	6	6	6	6	6	6	4	5	6
Montées de Division 2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

Division 2

Descentes de Division 1 en Division 2	0	1	2	3	4
Division 2 – grpe 8 équipes	8	8	8	8	8
Montée de Division 2 en Division 1	2	2	2	2	2
Descente de Division 2 en Division 3	0	1	2	3	2
Reste en Division 2	6	5	4	3	2
Montées de Division 3	2	2	2	2	2

Division 3

Descentes de Division 2 en Division 3	0	1	2	3	4
Division 3 – grpe X équipes	8	8	8	8	8
Montée de Division 3 en Division 2	2	2	2	2	2
Reste en Division 3	6	7	8	9	10